



M E T P A R K

Place à la mobilité

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

26 MAI 2023

Bureau du courrier

Procès-verbal

de la séance du conseil d'administration de la régie
du mercredi 29 mars 2023

PV N° 2023/02

Administrateurs présents :

- Monsieur Christophe DUPRAT
- Monsieur Patrick BOBET
- Monsieur Gérard CHAUSSET
- Monsieur Olivier ESCOTS
- Madame Béatrice de FRANÇOIS
- Monsieur Patrick PAPADATO
- Monsieur Emmanuel SALLABERRY

Administrateurs absents :

- Monsieur Nicolas FLORIAN
- Monsieur Stéphane MARI ayant donné pouvoir à M. Christophe DUPRAT
- Madame Isabelle RAMI ayant donné pouvoir à M. Olivier ESCOTS
- Madame Brigitte TERRAZA

Est présent pour la DGFIP :

- Monsieur DAUPHIN, conseiller aux décideurs locaux

Est présent pour Bordeaux Métropole :

- Monsieur Sébastien DABADIE, direction générale mobilité

Est présent pour les associations :

- Monsieur Jacques DUBOS, Trans'cub

Sont présents pour les représentants du personnel :

- Madame Céline PERRUCHE
- Monsieur Roger LEVY

Sont présents pour la Régie :

- Monsieur Nicolas ANDREOTTI, directeur général
- Madame Céline BORDIN MORA, directrice financière
- Monsieur Laurent SAUVAGE, directeur d'exploitation
- Monsieur Miguel SEGUIN, directeur technique
- Monsieur Hivann SOUHAIR, chef du service de la fourrière,
- Monsieur Lucien LEVEAU, responsable de la sécurité/sûreté
- Madame Alexandra LEPARMENTIER, responsable ressources humaines
- Madame Charlotte HIRIART, responsable juridique
- Madame Marion GOULAY, responsable du service commande publique,
- Madame Virginie GAUTHIER, responsable satisfaction client, études, marketing et communication
- Madame Morgane CROUZILLE, chargée de développement communication et qualité
- Monsieur Laurent AZZOLA, contrôleur de gestion
- Madame Aurélie LALY, assistante de direction
- Madame Fabienne GARELLI, assistante de direction

M. le président demande si les membres du conseil d'administration ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2023. Aucune remarque n'est faite, le PV est adopté.

M. ANDREOTTI souhaite la bienvenue aux 2 nouveaux représentants du personnel suite à l'élection du CSE, Céline PERRUCHE et Roger LEVY.

M. le président souhaite également la bienvenue aux représentants du personnel.

Info/2023/02/01 : information sur l'évolution de l'activité

M. ANDREOTTI indique que le nombre total des abonnements à fin février s'élève à 9 366, soit une baisse de 2 %. Cette baisse est due à la résiliation de 60 abonnements sur le parking de Pessac et 42 abonnements sur le parking St Jean de la part d'une société de location de voitures qui part à la concurrence. Cette résiliation est due en grande partie à l'affluence de la population marginale dans les parkings gérés par METPARK. Les amodiés ne figurent plus sur le tableau des abonnements. 1 380 amodiés au 28 février 2023. Au total, s'il est additionné les amodiés et les abonnés, 10 800 usagers sont sous contrat à fin février.

La fréquentation horaire est en progression en janvier 2023 d'un peu moins de 5 % par rapport à janvier 2022. Elle est en baisse de 5,63 % en février du fait de la mise en peinture des escaliers de Victor Hugo qui a impacté la fréquentation de ce parking et des mouvements sociaux qui se sont déroulés en février et ont perturbé la circulation et le stationnement en centre-ville.

Concernant le chiffre d'affaires, sur les 2 premiers mois de l'année, les recettes horaires ont progressé de près de 400 000 €, + 22 % par rapport à la même période de l'année dernière. Les autres recettes composées des abonnements, des conventions et des amodiations atteignent 1,5 M€. Le montant des recettes au 28 février 2023 est en hausse de 483 000 €, soit + 15 %. Cette hausse s'explique par la hausse tarifaire appliquée depuis le 1^{er} janvier 2023 ainsi que par la progression du nombre d'abonnés.

Concernant le SPA, du 1^{er} janvier au 28 février 2023, les mises en fourrière progressent légèrement, + 1 %. Environ 1 800 véhicules ont été mis en fourrière pour un chiffre d'affaires global cumulé de 410 K€, en hausse de 26 %. Le détail des abonnés par parc est annexé à cette information ainsi que le détail des enlèvements de véhicules sur l'ensemble des communes de la Métropole.

M. le président remercie le directeur général d'avoir donné le détail des amodiations qui sont importantes en nombre.

Info/2023/02/02 : marchés publics passés par le directeur général

Mme GOULAY indique que, depuis le dernier conseil d'administration, 15 marchés ont été signés dont le renouvellement de la flotte automobile qui sera quasiment tout électrique y compris les véhicules utilitaires. 11 avenants ont été signés dont l'essentiel porte sur la prise en compte des effets de la flambée des matières premières et des retards de livraison. 195 bons de commande pour le SPIC et 4 pour le SPA ont été signés.

Info/2023/02/03 : information sur le déroulement des travaux

M. SEGUIN précise qu'en ce qui concerne la 1^{ère} phase du parking Amédée St Germain, BOUYGUES IMMOBILIER devait lever ses réserves de réception début janvier et ne les a levées que début février. Des pénalités de retard de 23 000 € ont été appliquées. Dans le cadre du contentieux qui oppose la Régie à BOUYGUES IMMOBILIER suite au titre de recettes émis pour le retard de livraison de la 1^{ère} phase et la non-conformité de 3 places, une audience a été fixée par le tribunal le 28 avril 2024. La 2^{ème} phase de ce parking est en cours de chantier et le promoteur a indiqué qu'il avait 4 mois de retard dus à des intempéries que METPARK a refusées car le point de départ des intempéries est incohérent et ne respecte pas les conditions de notification des jours de retard.

L'opération Amplitude est située sur la rive droite proche du site Belvédère. La structure des 2 niveaux est terminée. Les équipements techniques commencent à être installés. La Régie a quelques difficultés avec ce promoteur sur les équipements qu'il doit installer et sur les engagements qu'il avait dans le contrat et a tendance à mettre des équipements de moins bonne qualité. Il faut être vigilant. La Régie n'a pas résolu la question du RUS (Responsable Unique de Sécurité) dont la mission porterait à la fois sur le parking et sur le gymnase qui est accolé à l'ouvrage. Des discussions sur ce sujet sont toujours en cours.

Pour les travaux de sécurité incendie qui doivent être réalisés sur les parcs, une entreprise a été retenue pour effectuer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les opérations des réseaux sprinkleurs sur 6 parcs et sur le remplacement des SSI sur 2 parcs : Mérignac et Pessac.

Les travaux de l'étanchéité du toit terrasse du parking centre commercial Mériadeck se poursuivent et se terminent.

Le MGP (Marché Global de Performance) concerne 4 parkings : Gambetta, République, Cité Mondiale et Porte de Bordeaux. Un consensus semble avoir été trouvé sur l'intégration de la rampe à mobilités douces sur la place et sur la part minérale et végétale. Le PC devrait pouvoir être déposé d'ici le 15 avril.

M. le président rappelle qu'au-delà de l'esthétique de la rampe, il y a l'utilité de la rampe pour descendre dans un parking avec un vélo. Le parking Gambetta va être transformé en parking mixte en accueillant les vélos, il faut qu'il y ait une rampe. Ce parking pourra servir d'exemple pour le parking Camille Jullian. Le groupement GTM avait également proposé une rampe pour le parking République mais malheureusement l'ABF l'a refusé.

M. SEGUIN indique que le projet sur le parking Gambetta a été présenté au SDIS avec Lucien LEVEAU et a reçu un accueil favorable hormis quelques questionnements sur le désenfumage. GTM doit faire une modélisation informatique des désenfumages pour lever le doute sur ce projet. La livraison des travaux sur Gambetta est prévue fin 2024.

Une consultation de marché de travaux a été engagée pour l'opération mobilités douces sur le parking 8 mai 45. Les travaux devraient démarrer courant avril pour une livraison dernier trimestre 2023. Des études ont été engagées sur les 3 autres parkings Victor Hugo, Pey-Berland et Front du Médoc qui accueilleront également des locaux à mobilités douces.

Sur St Jean, la Régie a été sollicitée par Bordeaux Métropole pour réaliser une étude de faisabilité et d'aménagement sur les 2 arrêts minutes. Bordeaux Métropole envisage de dédier l'arrêt minute sud uniquement aux mobilités douces et motos et sur l'arrêt minute nord, il est envisagé d'insérer une file de taxis tout en préservant le nombre de places d'arrêts minutes.

M. le président indique être totalement opposé à ce projet. L'accès à la gare St Jean est extrêmement compliqué lorsqu'il y a beaucoup de monde. Les voyageurs de la LGV sont obligés de venir en voiture car ils viennent de loin pour prendre le train. 500 000 véhicules se garent dans ces arrêts minutes par an. Où vont-ils stationner ? De plus, les recettes de ces arrêts minutes représentent plus de 700 000 €. Les vélos vont payer leur stationnement mais devrait représenter 50 000 € d'où une perte importante de recettes. Cette perte de 650 000 € représente 2 ou 3 années de redevance que METPARK s'apprête à payer à Bordeaux Métropole. Il va falloir être clair car il ne peut pas être question d'un côté de diminuer les recettes de la Régie et d'un autre côté, de demander de payer une redevance. Il pense aussi aux personnes handicapées avec le macaron et sans le macaron comme les femmes enceintes ou avec une jambe cassée, Cette impossibilité de déposer ces personnes dans ces arrêts minutes sera un véritable problème. Quand il était encore à exercer des responsabilités, il s'était opposé à ce type de projet. Il peut être réservé 1 des 2 arrêts minutes pour des vélos mais pas les 2 arrêts minutes. Il y aura un encombrement quand les vendredis soir les trains s'enchaînent et déposent 2 000 personnes qui sortent en même temps. Il pense que les gens qui ont pris cette décision ne fréquentent jamais la gare. Il n'est pas contre le fait de créer des places pour les vélos et pour les taxis mais supprimer les arrêts minutes du parking St Jean, c'est une perte de recettes importantes.

M. CHAUSSET demande si c'est une décision de Bordeaux Métropole ou un souhait ?

M. le président répond que la décision est prise.

M. CHAUSSET demande qui est le gestionnaire du parking ?

M. ANDREOTTI répond qu'il y a eu une décision dans le cadre d'une réunion sur le PEM (Pôle d'Echanges Multimodal) qui réunissait la Région, Bordeaux Métropole, la ville de Bordeaux, Gare & Connexion. La Régie a reçu une commande écrite de Bordeaux Métropole pour transformer dans les 18 ou 24 mois ces 2 arrêts minutes en 1 arrêt minute 2 roues motorisés et non motorisés et 1 arrêt minute pour accueillir les taxis et sur lequel quelques places seraient conservées pour accueillir des véhicules. METPARK est en train d'étudier le chiffrage financier, les problématiques techniques relatives à l'exploitation sur le parvis de la gare qui peuvent éventuellement surgir avec les aménagements futurs de ces 2 arrêts minutes. La Régie travaille pour proposer à Bordeaux Métropole une étude transformant ces 2 arrêts minutes dans les prochains mois.

M. ESCOTS rejoint les interrogations de M. CHAUSSET car il n'avait pas l'impression que les arbitrages dans le cadre du PEM étaient définitifs. Il y avait des discussions parfois musclées. Est-ce qu'au niveau du PEM tous les arbitrages définitifs sont pris ou est-ce que c'est une piste sur laquelle il est demandé à METPARK de travailler ? Il pense qu'il faut peut-être réinterroger sur certains points.

M. DABADIE indique que la réflexion autour de la reconfiguration du PEM a abouti au choix d'un scénario, lequel ne pourra pas être mis en œuvre car entretemps la SNCF s'est désengagée de la reconfiguration globale du PEM et le comité de pilotage s'est entendu sur une version un peu dégradée des évolutions qui étaient imaginées qui étaient quand même de très grande ampleur. Dans les actions qui seraient menées de façon prioritaire, il y avait la transformation de l'arrêt minute en stationnement vélos et 2 roues motorisés sachant que ce n'est pas le seul arrêt minute de la gare puisqu'il resterait l'arrêt minute sud et les arrêts minutes côté St Jean Belcier dans le parking Indigo.

M. le président pense que ces arrêts minutes côté Belcier sont beaucoup moins pratiques. Il a demandé à la SNCF quel était le nombre de voyageurs qui passaient côté Belcier et il lui a été répondu 87.

M. LEVY fait remarquer que l'arrêt minute sud est très grand pour réaliser un espace 2 roues. Pourquoi ne pas le faire dans une rampe non utilisée sur l'arrêt minute nord ?

M. CHAUSSET indique qu'une telle décision aurait pu peut-être méritée une étude car il est prévu également des pertes de recettes importantes. Il pense qu'il peut être pris une résolution en demandant à ce que la décision soit revue. La Régie n'est pas forcément aux ordres. Les services de METPARK peuvent faire une note et au prochain conseil d'administration, cette note serait présentée et à ce moment-là, une délibération pourrait être prise pour demander que la décision soit révisée avec des propositions.

M. le président répond que le directeur général de la Régie a écrit au président de Bordeaux Métropole pour l'alerter sur ce sujet. De plus, un contrat d'objectif va être signé entre la Métropole et METPARK et cette problématique sera discutée. Il n'est pas contre quelque chose qui soit évolutif car les habitudes changent mais il faut un peu de temps pour pouvoir le faire. Le jour où il y aura un RER métropolitain qui desservira le département, ce sera plus facile pour les voyageurs qui descendront d'un train et prendront le RER, cela réduira le nombre de voitures dans le secteur de la gare. A partir du 1^{er} septembre, les parcs relais accepteront le stationnement des véhicules 2 ou 3 jours et y compris la nuit.

M. LEVEAU précise que si les travaux devaient être réalisés pour l'accueil des vélos, il faudra mettre aux normes le parking St Jean, ce qui représentera 6 M€ en terme de sécurité incendie notamment en sprinklage et en détection incendie.

M. le président souhaite qu'au prochain conseil d'administration, un point soit fait sur ce sujet et notamment sur l'avancée de la décision prise par Bordeaux Métropole, du conseil régional et de la SNCF. Ce sujet est important.

M. ANDREOTTI précise qu'il a saisi le président de Bordeaux Métropole pour évoquer les éléments en jeu ainsi que le directeur de la SNCF pour avoir un retour notamment sur cette problématique. Il rappelle que le parking St Jean actuellement mis à disposition par Bordeaux Métropole à METPARK doit revenir à la SNCF en 2032.

M. SEGUIN indique qu'un bureau d'étude spécialisé a été sélectionné pour la mise en place d'un système de vidéoprotection pour réaliser un diagnostic technique et élaborer une stratégie globale de sûreté dans tous les parcs. A terme, un COMES (Centre Opérationnel Métropolitain d'Exploitation et de Sécurité/Sûreté) sera réalisé pour amener de la sûreté et de la surveillance dans les parcs. Concernant l'espace logistique sur Front du Médoc qui est en cours d'étude, le calendrier suit son cours avec une livraison prévue au 3^{ème} trimestre 2023.

M. ANDREOTTI ajoute que pour répondre à la demande de Bordeaux Métropole, METPARK développe ce type de structure. Une consultation sera lancée à l'été 2023 pour d'éventuels preneurs afin d'installer des véhicules doux pour la livraison du dernier km.

M. SEGUIN précise que la sécurisation du parking Victor Hugo a été réalisée en condamnant des délaissés qui étaient utilisés par les marginaux. La Régie a commencé à limiter les accès aux paliers des escaliers.

M. ANDREOTTI ajoute que ces travaux sont réalisés conformément à la demande de la Préfecture et de la ville de Bordeaux. METPARK a réalisé ces travaux pour tenter de dissuader l'installation de la population marginale qui pose énormément de problèmes sur ce parking comme sur d'autres.

M. SEGUIN explique que des travaux de peinture ont été réalisés mais ont été difficiles à mener car à peine les zones étaient repeintes qu'elles étaient de nouveau dégradées et ont dû être reprises.

M. ANDREOTTI ajoute que les travaux de peinture ont représenté 50 000 € sachant que certaines zones ont été dégradées dès le lendemain des travaux.

M. ESCOTS précise avoir été sollicité par un usager qui était accompagné d'une personne en fauteuil roulant et à la sortie de l'ascenseur il y a 3 ou 4 marches. Il pense qu'il y a un enjeu sur l'information de l'accessibilité ou non. Les personnes sont entrées dans le parking en pensant qu'il n'y avait pas de difficulté particulière et se sont retrouvées face à cette situation. Il y a certainement une information à faire passer en entrée du parking de manière à éviter ce type de situation.

M. LEVEAU répond que malheureusement, les ascenseurs ne sont pas aux normes, une personne en fauteuil roulant ne peut pas utiliser l'ascenseur.

M. SEGUIN ajoute que ce parking fait partie d'un grand projet global de rénovation qui est programmé en 2027. Il faut retravailler les escaliers afin qu'ils soient accessibles à toutes personnes.

M. le président, allant dans le sens de M. ESCOTS, indique qu'il ne faut pas que les personnes à mobilité réduite rentrent dans le parking et qu'ensuite, elles soient confrontées à cette problématique.

M. ESCOTS précise qu'il comprend très bien la situation car la ville de Bordeaux gère 350 ERP dont certains sont dans la même situation que le parking Victor Hugo avec une échéance de travaux à plusieurs années. L'enjeu est de prévenir les usagers pour qu'ils ne se retrouvent pas « piéger ».

M. ANDREOTTI indique que M. ESCOTS a raison et que la Régie doit être meilleure sur la communication clients. A ce sujet, il souhaite présenter Virginie GAUTHIER, nouvelle collaboratrice, qui est recrutée notamment sur l'expérience clients, c'est-à-dire sur le parcours clients et sur son amélioration en terme de communication et d'information.

Mme GAUTHIER précise avoir intégré METPARK au 1^{er} mars. Elle vient du monde aéroportuaire et était responsable du parcours client à l'aéroport de Lyon et a beaucoup travaillé sur les parcours clients, usagers puisque l'aéroport compte plusieurs types de clients et le client PMR en fait partie. METPARK compte des clients abonnés, horaires, PMR. Un travail sera réalisé sur chaque étape du parcours de l'ensemble de ces clients-usagers. La signalétique et la communication sont des leviers importants sur lesquels METPARK va travailler.

Info/2023/02/04 : parking St Jean : fermeture partielle de l'arrêt minute nord suite à des désordres sur une poutre

M. ANDREOTTI indique qu'il y a eu un danger grave et imminent pour lequel la Régie a été saisie et a pris des mesures conservatoires dans les 24 H en étayant cette poutre. METPARK est dans une discussion de recherche de responsabilité.

M. SEGUIN précise qu'une poutre de l'arrêt minute nord a été dégradée par des infiltrations provenant du parvis. Les investigations n'ont pour l'instant pu être menées pour détecter la provenance de ces infiltrations au niveau du parvis. Les aciers ont été corrodés. La poutre en elle-même, même si elle a été qualifiée de danger grave et imminent par le bureau de contrôle, n'a pas de fissure verticale mais à très court terme, il peut y avoir de grosses dégradations étant précisé que le tramway passe au-dessus. METPARK a étayé cette poutre. Des calculs sont en cours de vérification par un bureau d'étude spécialisé pour savoir si les étais mis en place reprennent bien les charges à la fois de la poutre, de la dalle mais surtout des charges d'exploitation du parking. Tous ces résultats seront validés par le bureau de contrôle. La difficulté sera de trouver les responsabilités de chacun car il y a la propriété du parvis et du parking. La préoccupation de la Régie est d'arrêter les infiltrations. 6 places ont été condamnées.

M. le président ajoute que le plus grave c'est la pérennité de l'ouvrage et surtout d'arrêter les infiltrations. Il fait remarquer que ce n'est pas le seul endroit où le tramway n'est pas étanche.

M. SEGUIN précise qu'il a été constaté beaucoup d'infiltrations au niveau des trappes de secours. L'étanchéité au niveau des trappes est quasiment inexistante.

M. le président indique que beaucoup de partenaires sont concernés par cette opération. Bordeaux Métropole a fait l'aménagement, l'ouvrage appartient à la SNCF et METPARK gère le parking.

M. LEVEAU précise que la commission de sécurité a eu lieu sur le parking St Jean le 10 mars, 2 ans avant la date prévue. La Régie a eu un avis favorable et a levé toutes les prescriptions. Il tient à féliciter le personnel de METPARK pour le maintien de l'outil de travail tous les jours.

Info/2023/02/05 : parking Amplitude : report de livraison

M. ANDREOTTI indique que la Régie a été saisie par le promoteur REALITES qui a informé avoir 33 jours ouverts d'intempérie et notifie le report de livraison prévue en septembre 2023 reportée à début octobre 2023, soit 1 mois de retard.

Info/2023/02/06 : mécénat 2022

M. ANDREOTTI souhaite faire un retour en toute transparence sur toutes les opérations menées en terme de mécénat en 2022.

Mme BORDIN-MORA indique qu'est jointe en annexe de l'information la liste des opérations soutenues pour 28 633 € pour 2022.

Info/2023/02/07 : parrainage de l'HandiPrix Joël SOLARI

M. ANDREOTTI précise que c'est une opération de mécénat que la Régie souhaite réaliser en 2023. M. SOLARI a été membre de ce conseil d'administration depuis sa création. En 2017, il avait appuyé le lancement d'une opération appelée Adaptathon Bordeaux qui soutient des projets pour l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap. METPARK souhaite lui rendre hommage notamment sur une action qui lui était chère : soutenir et favoriser l'accessibilité et l'insertion sociale des personnes en situation de handicap. Ce soutien se traduira par un don en numéraire de 5 000 € à l'association Adaptathon Bordeaux afin de parrainer la prochaine édition de l'handiprix rebaptisé handiprix Joël SOLARI en hommage à son fondateur. METPARK sera le parrain de l'handiprix Joël SOLARI. A ce titre, une manifestation est prévue vendredi à 19 H au Mercure. Toutes les personnes de ce conseil d'administration seront les bienvenues lors de cette remise.

M. le président précise que bien souvent Joël SOLARI a fait prendre conscience des difficultés que pouvaient rencontrer les personnes en situation de handicap.

Info/2023/02/08 : appel d'un opérateur de stationnement à l'encontre du jugement rendu par le conseil des Prud'hommes le 13 janvier 2023 suite à son licenciement

M. ANDREOTTI indique qu'un ancien opérateur de stationnement avait poursuivi la Régie il y a plus d'un an et avait été débouté de l'ensemble de ses demandes par un jugement du 13 janvier 2023. Cet ancien salarié a décidé de faire appel.

Info/2023/02/09 : saisine du conseil de prud'hommes par un ancien salarié de la Régie

M. ANDREOTTI indique qu'un ancien salarié de la Régie avait été licencié pour inaptitude totale et définitive au sein de METPARK car l'employeur n'a pas d'autre solution que de licencier le salarié lorsque le médecin du travail déclare une inaptitude totale. Cet ancien salarié a décidé de contre-attaquer en remettant en cause cette inaptitude totale et définitive car il considère avoir été licencié pour maladie professionnelle alors que la Régie a reçu une inaptitude totale et définitive.

Il précise que les droits au licenciement pour maladie professionnelle sont doublés par rapport aux droits au licenciement pour inaptitude physique. Le salarié a décidé d'attaquer la Régie mais celle-ci n'a fait que respecter le certificat médical du médecin de travail.

Info/2023/02/10 : MGP (Marché Global de Performance) : référé préventif devant le tribunal administratif

Mme HIRIART indique que METPARK a initié un référé préventif devant le tribunal administratif de Bordeaux afin de procéder à un examen attentif des immeubles avoisinants des parkings Cité Mondiale et Porte de Bordeaux. Le juge des référés a été désigné par une ordonnance du 1^{er} mars 2023. Un expert a été désigné et a d'ores et déjà organisé une réunion avec les voisins pour leur expliquer le projet. Le maître d'œuvre était présent à cette réunion et les constatations interviendront après l'été 2024 compte tenu du calendrier prévisionnel des travaux qui sont prévus.

Info/2023/02/11 : parkings : nuisances générées par la population marginale

M. le président précise que ce sujet empoisonne la vie des clients et des salariés de la Régie qui sont confrontés à des difficultés quotidiennes ainsi que les riverains.

M. ANDREOTTI prend la parole et la laissera volontiers également à Laurent SAUVAGE et à Lucien LEVEAU dont les équipes interviennent quotidiennement sur ces problématiques. Il a déjà eu l'occasion à plusieurs reprises d'intervenir lors des conseils d'administration pour dire que la situation était insoutenable et intenable. Au quotidien, METPARK, que ce soit en moyens humains, matériels et financiers notamment sur le parking Victor Hugo, mobilise énormément de ressources pour essayer de tenter de mettre fin à ces nuisances ou tout au moins pour les diminuer et surtout assurer un service public de qualité. Aujourd'hui, force est de constater que la Régie est en grande difficulté et appelle régulièrement les pouvoirs publics pour l'accompagner. METPARK se sent un peu seule à lutter contre une population qui aujourd'hui est dans une détresse physique, psychologique extrêmes et commet des infractions et des dégradations quotidiennes. Des photos sont diffusées pour montrer l'état et la situation de certains parkings dont les escaliers de Pey-Berland appartenant à FONCIA qui avait réalisé des travaux il y a quelques mois. Des déjections, des seringues sont retrouvées quotidiennement. Il tient à féliciter énormément les salariés qui sont confrontés à ces situations et se retrouvent sacrément seuls à traiter cette problématique. Si un opérateur de stationnement ou un agent de sûreté doit patrouiller et faire le tour des parkings, il ne pense pas qu'il soit prévu qu'il soit confronté à une telle situation. Les escaliers servent également d'issues de secours du parking, en cas d'incendie, les usagers devraient les emprunter. Il tenait à en informer le conseil d'administration. A titre personnel, il précise qu'il a l'impression parfois de « prêcher dans le désert ». Il souhaiterait que la Régie soit accompagnée par les pouvoirs publics, qu'ils soient la Préfecture, la police municipale, la Police Nationale. METPARK est arrivée au bout de l'exercice et dépense des centaines de milliers d'euros par an pour lutter contre cette problématique. Lors d'une réunion qui a eu lieu cet après-midi en mairie de quartier de Bordeaux centre, il lui a été expliqué que la Régie devait gérer le problème. Mais cette population marginale est alcoolisée, sous stupéfiant, armée et dégrade les équipements à longueur de journée, il pense que ce n'est pas à un opérateur de stationnement ou à un opérateur spécialiste en charge de la sûreté qui n'a pas les

capacités, les prérogatives, les expertises et l'expérience pour répondre à une telle difficulté.

M. SAUVAGE souhaite insister sur la partie humaine, la partie non visible de ce qui est fait par les agents aujourd'hui dont les chefs de parc qui passent un tiers de leur temps à déloger et à accompagner ces personnes car il y a un aspect humain. Ils ont noué des relations avec eux mais malheureusement, lors de cette réunion de ce jour, il a été clairement dit qu'il fallait que la Régie fasse son travail. Il y a eu une opération conjointe police municipale, Police Nationale, association de quartier, METPARK et FONCIA il y a un 1 an mais la situation n'a pas changé. Quand les forces de l'ordre sont appelées, elles n'interviennent pas. Un chef de parc a été poursuivi par une personne avec un couteau la semaine dernière. Une plainte a été déposée. Il est demandé à la Régie de tracer les appels et les plaintes pour faire bouger les choses. Aujourd'hui, des plaintes sont systématiquement déposées pour toute dégradation de matériel et pour des atteintes physiques aux personnes. Les chefs de parc délogent en moyenne 15 à 20 SDF tous les jours. C'est compliqué. Le temps passé par ces agents à cette problématique, ils ne le passent pas sur le matériel, sur la signalétique et sur l'accompagnement des clients.

M. ANDREOTTI précise qu'en 2 mois et demi, 331 interventions ont été enregistrées sur la population marginale. Il constate que la problématique de la population marginale est devenue prioritaire et la plus difficile à traiter pour l'exploitation des parkings.

M. CHAUSSET fait remarquer que cette problématique ne touche pas tous les parkings mais 2 ou 3 parkings principalement.

M. ANDREOTTI répond que 5 ou 6 parkings centraux sont impactés.

M. CHAUSSET demande si la Régie n'aurait pas intérêt à faire garder ces parkings, est-ce que cela ne coûterait pas moins cher sachant qu'avec du personnel, les parkings seraient peut-être plus sécurisés ?

M. ANDREOTTI répond que durant le mois de décembre, METPARK a contractualisé avec une société pour l'embauche d'un agent cynophile qui a coûté entre 10 et 15 000 € pour le mois. Il précise que la Régie a contractualisé avec 3 sociétés différentes car les agents « jetaient l'éponge » au bout de 2 H. Le 3^{ème} agent cynophile laissait son chien dans la voiture car les chiens des marginaux auraient agressé le sien. Malgré cette présence, il n'y a eu aucune amélioration.

M. LEVY indique que le problème est que cet agent était seul. Il faudrait qu'il y ait 2 ou 3 agents cynophiles.

M. DUBOS précise qu'au dernier conseil d'administration, il avait été évoqué une réunion avec le préfet et le cabinet du maire et souhaiterait avoir un retour de cette réunion. De plus, il a été fait référence à une réunion cet après-midi où il vous a été précisé qu'il fallait que la Régie se débrouille. Est-ce que ce sont les mêmes interlocuteurs à ces 2 réunions ?

M. ANDREOTTI indique qu'une réunion avait été calée mi-février avec la directrice du cabinet du préfet, les directeurs de cabinet de Bordeaux Métropole et du maire de Bordeaux qui a été annulée au dernier moment. Cet après-midi, la réunion réunissait les représentants de la police municipale, de la Police Nationale, la mairie

de quartier centre, les travailleurs sociaux, l'association la Case et les copropriétaires de Pey-Berland. La réunion n'a pas été très productive.

M. SAUVAGE ajoute que cette réunion a été mise en place suite au fait qu'un agent de la société FONCIA se soit fait piquer par une seringue du fait du délabrement des escaliers du parking Pey-Berland.

M. LEVY indique que s'il n'y a qu'un maître-chien alors qu'en face, ils sont une dizaine, s'il y avait 2 ou 3 agents cynophiles peut-être que cela se passerait autrement. Certes, cela coûte cher mais ce serait peut-être plus efficace.

M. LEVEAU ajoute que la Régie a un gros problème de recrutement au niveau des sociétés, très peu d'agents sont disponibles. Avec la coupe du monde de rugby, les JO, le recrutement de personnel sera encore plus compliqué.

M. LEVY précise qu'à l'époque de BPA, il y avait un service doté de maîtres-chiens, pourquoi un tel service ne serait pas recréé ?

M. le président répond que même au temps de PARCUB, la situation n'était pas la même. Les événements dépassent METPARK. Les parkings sont devenus les lieux de rassemblement de ces populations parce qu'elles sont à l'abri. Ce n'est pas le métier de la Régie de gérer cette population mais plutôt de faire en sorte qu'un parking fonctionne, assurer la sécurité incendie et des clients. La Régie va clairement au-delà. Il faut que les services de l'Etat qui sont notamment la Police Nationale puissent faire quelques exemples d'évacuation car il craint qu'il ne se passe un drame immanquablement. Il pourrait être reproché à METPARK de n'avoir rien fait.

M. CHAUSSET rappelle qu'il y a eu un incendie sur les Salinières.

M. le président précise que la Régie est face à une difficulté et il souhaite prendre une motion à cette séance pour demander au directeur général au nom du conseil d'administration de saisir les services de l'Etat. Par ailleurs, les policiers municipaux ne veulent pas descendre dans les parkings car les radios ne fonctionnent plus au-delà du niveau -3. C'est difficile d'entendre cela. Il suffirait qu'ils y descendent à plusieurs et ils s'auto-protègeront les uns et les autres. Une motion pourrait être prise pour donner une mission au directeur général de METPARK pour rencontrer dans les plus brefs délais les services de l'Etat, la ville de Bordeaux, les associations qui peuvent encadrer ces personnes afin de les aider pour pouvoir trouver une solution car il pourrait se dérouler un drame.

M. LEVY ajoute que si la police les sort, dans les 5 mn qui suivent, ils rentrent à nouveau s'il n'y a pas de suivi.

M. ESCOTS indique que l'enjeu de sécurité a bien été évoqué. Il y a des difficultés dans les réponses apportées, le suivi et l'accompagnement de cette population. Dans l'interpellation des services de l'Etat, il faut mettre en avant l'hébergement d'urgence. Quand il a été organisée la nuit de la solidarité à Bordeaux au cours de laquelle un recensement des sans-abris a été fait, il a été constaté qu'un certain nombre trouve refuge dans les parkings faute de place dans les hébergements d'urgence. L'Etat doit mobiliser des moyens, cela est dans ses prérogatives de travailler sur ce sujet. Le 2^{ème} sujet est celui de l'usage de drogue. La Ville de Bordeaux porte notamment le projet depuis plusieurs années d'une halte soin addiction. Il a l'impression que tous les voyants sont au vert y compris au niveau national mais dans

la mise en œuvre territoriale et notamment les réponses apportées par la Préfecture, ça coïncide. Au-delà du sujet sécurité, il faudrait évoquer ces 2 sujets en lien avec le suivi et l'accompagnement de ces populations.

M. le président indique que M. ESCOTS a parfaitement raison. Il faut qu'il y ait un accompagnement car si cette population squatte les parkings c'est souvent du fait que pour certaines personnes, elles n'ont pas d'autre solution. Il faut les accompagner mais pour certains la Police Nationale doit jouer son rôle.

M. CHAUSSET demande si la Régie n'aurait pas intérêt à faire une expérimentation sur 1 parking pendant 1 ou 2 mois en embauchant du personnel pour sécuriser les entrées pour voir si des résultats seraient obtenus.

M. ANDREOTTI répond que la Régie mobilise des moyens matériels et financiers importants. L'expérimentation évoquée a été faite pendant le mois de décembre sur Victor Hugo. Elle peut être rééditée mais 1 agent cynophile au mois chargé 24 H/24 coûte entre 30 et 35 000 €. S'il faut en mettre 3, cela reviendrait à près de 100 000 € et sur l'année 1,2 M€ pour 1 parking.

M. CHAUSSET fait remarquer que 30 000 € par mois lui semble élevé.

M. ANDREOTTI répond que c'est bien la somme qui a été évaluée. 1,2 M€ de coût de sécurisation 24H/24 pour 1 parking.

M. LEVY demande s'il ne serait pas intéressant de prendre des CDD ou des intérimaires. Il faut essayer.

M. ANDREOTTI répond que la Régie a essayé d'embaucher des intérimaires mais personne ne veut faire cette mission. Les opérateurs de METPARK rencontrent de grosses difficultés pour faire face à ces problématiques, un intérimaire ne va pas non plus remplir cette mission.

M. LEVY indique que les agents ne veulent pas y aller tout seul, s'ils sont 2 ou 3, ils se sentiraient en sécurité.

M. le président pense qu'il y a 2 temporalités. Aujourd'hui, il y a une urgence absolue qui ne pourra pas se régler uniquement avec des maîtres-chiens. Une fois que le problème sera réglé, du personnel pourra assurer la continuité et la sécurité. Il rappelle que les escaliers du parking Pey-Berland n'appartiennent pas à la Régie mais à la copropriété. Aussi, faire intervenir des maîtres-chiens sur une partie qui n'appartient pas à METPARK, juridiquement, ce n'est pas possible. Les seuls qui peuvent entrer partout sous réserve que les ASL leur donnent les autorisations c'est la Police Nationale.

M. BOBET indique que la Régie est dépassée, elle ne maîtrise plus rien car cette population est sous l'emprise de drogues très dures. Cette population n'est pas dans un état normal, elle est agressive. Si les agents y vont en force, cela risque de mal finir. METPARK ne peut pas trouver de solution. Il faut appeler au secours car la Régie est débordée et il faut passer la main à des professionnels de l'Etat, à la Police Nationale, à des psychologues, des psychiatres et à des médecins. Il faut arrêter d'envoyer des gens pour qu'ils se fassent agresser. Ils ont des réactions inadaptées et dangereuses. Ce sont des gens qui sont malades et il faut les traiter comme tels.

M. le président propose au conseil d'administration de façon unanime que le directeur général de la Régie saisisse de façon urgente les services de l'Etat au sens large du terme car il faut un recensement, un accompagnement car la Régie a besoin de se faire aider. Certaines personnes pourront bénéficier d'une place en hébergement, d'autres soignées, faire un bilan de leur situation.

Mme de François précise que c'est un vrai problème qui impacte aussi les usagers des parkings. Elle est d'accord avec M. ESCOTS car cela relève d'un problème plus général de personnes sans domicile fixe qui ne sont pas suivies comme elles devraient l'être par les services de l'Etat sachant que les communes ne sont pas forcément accompagnées. M. le président et M. le directeur général ont tous pouvoirs pour faire ce courrier.

M. le président répond que des courriers ont déjà été adressés mais n'ont obtenu aucune réponse. Il fait observer qu'il y a un certain nombre de gens sans domicile fixe qui sont là parce que cela les arrange. Il ne faut pas avoir une vision angélique des choses. Certaines personnes sont vraiment malades et ont besoin d'accompagnement pour les sortir de là mais pour d'autres, c'est différent. Des écrits ont été faits en respectant la voie hiérarchique en demandant des rendez-vous. S'il y a une mission donnée par ce conseil d'administration, il pense que cela pourra peser.

Mme de François indique qu'il faudrait peut-être saisir le député.

M. le président répond qu'il ne pense pas malheureusement que la saisie du député sera très efficace. Par contre, si le conseil d'administration est alerté sur le sujet et a pris conscience des choses, cela peut avoir un peu de poids. Il rappelle que si une décision n'est pas prise et s'il arrive un drame, il pourrait être reproché au conseil d'administration de METPARK de n'avoir rien fait. Cette instance demande au directeur général de saisir les services de l'Etat afin de trouver des solutions pour régler les problèmes dans les parkings qui rencontrent ces difficultés. Cette demande sera officielle car les tribunaux vont toujours chercher les preuves pour savoir si les moyens ont été mobilisés.

Le conseil d'administration est favorable à cette motion.

M. DUBOS précise que dans cette motion il serait nécessaire de rajouter un reportage photographique qui éclairerait sur la situation et même des photos qui ne sont pas soft.

Mme de François indique qu'elle est favorable à cette motion.

Affaire 2023/02/01 : compte de gestion 2022

Affaire 2023/02/02P : compte administratif 2022

Mme BORDIN-MORA propose dans un 1^{er} temps de présenter la partie données financières et qu'ensuite, M. DAUPHIN, Conseiller aux Décideurs Locaux, après s'être présenté, donne des détails sur la partie statistiques et que soient votés le compte de gestion et le compte administratif.

M. DAUPHIN précise être conseiller aux décideurs locaux sur le territoire de la Métropole. Il appartient à la DGFIP. C'est un nouveau métier créé depuis 2020 dans le cadre de la réforme initiée par la DGFIP du nouveau réseau de proximité qui a pour objectif de créer des services de gestion comptable en lieu et place des anciennes trésoreries qui gèrent toute la comptabilité locale, c'est-à-dire le paiement des mandats, le recouvrement des titres et la tenue de la comptabilité. En parallèle, ont été installés des conseillers aux décideurs locaux d'abord en milieu rural en 2020 puis sur le territoire de la Métropole depuis le 1^{er} septembre 2022 pour sa part. Il est positionné sur des missions de conseils purs notamment sur l'élaboration budgétaire, conseils financiers, analyse financière, conseil en matière d'optimisation des recettes, de formation des régisseurs. C'est toute une panoplie de missions qui étaient dévolues avant au comptable public qui existe toujours, Mme MOLIA responsable du service de gestion comptable mais toutes les missions de conseils sont dédiées aux conseillers de décideurs locaux.

Mme BORDIN-MORA indique que la Régie n'hésite pas à faire appel aux compétences de M. DAUPHIN.

Le résultat de fonctionnement s'élève à 672 000 € en 2022 et à 215 000 € sur la partie investissements avec un total cumulé avec les reports de 17,8 M€. Le résultat d'exploitation fait apparaître un solde à 879 000 € pour un résultat de l'exercice de 672 000 €. Il a été intéressant de retraiter les opérations exceptionnelles et de régularisations nombreuses en 2022. Le résultat retraité s'élève à 129 000 €. La hausse du chiffre d'affaires de 13 % s'explique par le versement des indemnités d'assurance des parkings Aréna et centre commercial Mériadeck de 1 M€ ainsi que les pénalités appliquées à BOUYGUES IMMOBILIER. Une fois ces éléments retraités, le résultat théorique ne serait pas de 672 000 € mais plutôt de 129 000 € en recalculant un IS et en sortant la participation des salariés.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 31,4 M€, en hausse de 10 % par rapport à 2021. Les refacturations entre le SPIC et le SPA s'élèvent à 866 000 € avec des produits exceptionnels de 1,8 M€ composés de l'indemnité assurance pour l'incendie du parking de centre commercial Mériadeck de 2017 pour 877 000 €, 370 000 € d'indemnités pour les pénalités de retard dans la livraison du parking Amédée St Germain par BOUYGUES Immobilier et pour les 3 places non conformes et 151 000 € liés à des remboursements d'assurance dans le cadre de la construction du parking Aréna livré fin janvier 2018. La baisse des produits d'exploitation entre 2022 et 2021 s'explique par l'aide COVID de 1,8 M€ que la Régie a reçu fin décembre 2021.

Des reprises sur provisions pour risques et charges de 3,6 M€ en 2022 sont à 89 % liées au PPI. Le chiffre d'affaires 2022 s'élève à 23,8 M€, en hausse de 13 % par rapport à 2021. Les entrées horaires représentent 54 % du chiffre d'affaires, les abonnements 34 %, les conventions 7 % et les amodiations 5 %. Pour mémoire, les parcs Descas et Grand Parc provisoire sont sortis du périmètre en 2022. 9 parkings ont un chiffre d'affaires supérieur à 1 M€ et représentent 68 % du chiffre d'affaires de l'ensemble des parcs. Le chiffre d'affaires par place en enlevant le parking Amédée St Germain car il n'est pas en année pleine est de 2 030 €.

En ce qui concerne le nombre de places par secteur, l'hypercentre possède 58 % des places, soit environ 7 000 places pour un chiffre d'affaires de 68 %. Les parkings de l'hypercentre sont les plus générateurs de chiffre d'affaires.

A périmètre constant, le chiffre d'affaires en 2022 augmente de 2 M€. Ces variations sont principalement portées par les parkings St Jean et Aréna qui représentent 900 000 € sur 1,5 M€. Le parking St Jean est un parc important en terme de chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires des entrées horaires s'élève à 12,7 M€ avec une hausse de la fréquentation horaire de 5,28 %. Il a été enregistré 2 670 000 entrées en 2022 contre 2 536 000 en 2021 avec une fréquentation en hausse sur la majorité des parkings. Le parking St Jean représente 20 % des recettes horaires. Les parcs les plus importants sont St Jean, Pey-Berland, Victor Hugo, Grands Hommes et allées de Chartres et représentent 60 % du chiffre d'affaires horaire.

Le chiffre d'affaires des abonnements s'élève à 8 M€ en progression de 8 % par rapport à 2021 avec un nombre d'abonnés en hausse de 3,5 %. Il est enregistré 9 516 abonnés au 31 décembre 2022. Le poids des abonnés résidents a augmenté de 8 % au détriment des abonnés permanents qui ont diminué de 2 %.

Le chiffre d'affaires des conventions s'élève à 1,7 M€ en 2022 et baisse en raison de la nouvelle convention de gratuité du parking du centre commercial Mériadeck signée avec Auchan. Le chiffre d'affaires lié à la gratuité s'élève à 1 M€, soit 60 % du chiffre d'affaires des conventions et concerne les parkings centre commercial Mériadeck, Pessac et Mérignac.

Le chiffre d'affaires des amodiations s'élève à 1,3 M€ en 2022. Il est en hausse car la Régie a 1 386 places en amodiation au 31 décembre 2022 contre 1 007 au 31 décembre 2021, soit 379 places supplémentaires qui sont principalement liées à l'ouverture de la phase 1 du parking Amédée St Germain. Le chiffre d'affaires des amodiations est composé de la contribution annuelle et du 1^{er} décaissement représentant 70 % du chiffre d'affaires de ces amodiations.

Par rapport au budget primitif, le chiffre d'affaires réalisé s'élève à 23,8 M€ alors qu'il était prévu à 22,8 M€. La Régie avait été prudente suite à la reprise du trafic lié au COVID.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 30,7 M€ en 2022, en augmentation de 6 M€ par rapport à 2021, + 24 %. Cela s'explique principalement par des dépenses d'entretien et de réparation pour 3 M€ et l'intégration dans l'actif de la Régie des travaux d'aménagement sur le parking St Jean et la régularisation correspondante des dotations aux amortissements des exercices 2013 à 2021.

Les charges de personnel pèsent pour 25 % dans les dépenses totales de fonctionnement de la Régie.

En ce qui concerne les dépenses les plus importantes, il y a l'entretien des parkings qui a représenté en 2022, 3,2 M€, les taxes foncières et les cotisations foncières pour 2,5 M€, l'électricité pour 1,2 M€, la redevance pour la SNCF pour 769 000 € du fait d'un rattrapage de 2019. Les achats d'exploitation sont en hausse du fait de la progression du coût de l'électricité. Les charges externes sont en augmentation de 3,5 M€ du fait de l'entretien des bâtiments et notamment des travaux de peinture pour 1,3 M€ sur les parkings Mériadeck, Font du Médoc, Lhôte et Pey-Berland et 1,1 M€ pour la phase 3 des travaux d'étanchéité sur la terrasse de Mériadeck.

Sur les 3,2 M€ de travaux d'entretien des parkings, 1,5 M€ concernent Mériadeck, 866 000 € Pey-Berland pour des travaux de peinture et 600 000 € pour Front du Médoc. Des provisions pour grosses réparations avaient été provisionnées au 31 décembre 2021 dans les comptes et ont été reprises en 2022. L'impact sur le résultat pour les travaux de Mériadeck à hauteur de 1,5 M€ est presque nul.

Le poste concours divers est assez élevé, 769 000 € et concerne principalement la redevance versée à la SNCF pour le parking St Jean. Cette année, il a été provisionné la redevance 2022 à hauteur de 483 000 € et cela représente 17 % du chiffre d'affaires du parking alors qu'en 2021, cela ne représentait que 11 %. Le directeur général de la Régie a sollicité la SNCF pour revoir cette convention car aujourd'hui, passé un certain seuil, pour tout euro de chiffre d'affaires sur ce parking, 50 % doit être reversé à la SNCF.

Les achats, charges externes et impôts représentent 40 % des dépenses de fonctionnement avec 14 % pour l'entretien et la réparation des parkings et 8,5 % pour les impôts. Ces 2 postes représentent 58 % des achats, charges externes et impôts.

En 2022, les charges de personnel se sont élevées à 7,7 M€ en augmentation de 8 % par rapport à 2021. Cela s'explique principalement par la provision de la prime d'intéressement au plafond, c'est-à-dire à 200 000 € en 2022.

Entre 2021 et 2022, l'effectif moyen augmente de 5 % alors que la masse salariale augmente de 12,5 %. Cela s'explique en partie par la prime d'intéressement et également par la baisse des remboursements liés à la maladie sur l'exercice.

L'exécution budgétaire des dépenses de fonctionnement s'établit à 97 % avec une réalisation du chapitre 11 à 99 %, ce qui montre que suivre les dépenses et le pilotage en lien avec les équipes fonctionne bien.

La section d'investissement présente un résultat positif de 215 000 €. Le poste dépôt et cautionnement reçu présente un solde de 2,3 M€ qui correspond aux acomptes reçus sur les contrats d'amodiation signés mais dont le décaissement initial n'a pas encore eu lieu. Ces acomptes concernent le parking Amplitude en cours de construction.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 11,5 M€ en 2022 avec principalement des immobilisations en cours liées à la construction des parkings Amédée St Germain et Amplitude qui représentent 85 % des investissements 2022. 94 % des investissements réalisés en 2022 étaient inscrits au PPI.

La réalisation budgétaire des dépenses d'investissement représente 80 % des dépenses inscrites au budget primitif 2022, ce qui est un très bon taux de réalisation avec des écarts qui se justifient notamment sur le parking Amplitude par le décalage de la dernière échéance en 2022 passée sur 2023.

Les créances s'élèvent à 11,8 M€ avec des créances clients à 4,3 M€ et des factures à établir de 6,9 M€. Le détail des créances par année montre que 89 % des créances concernent 2022 ce qui montre que le recouvrement est assez performant sachant que 7 créanciers représentent 73 % des créances au 31 décembre 2022. Sur ces 7 créanciers, il y a la créance de la SNC Dunant REALITES liée aux acomptes des amodiations sur le parking Amplitude pour 1,9 M€. Au 21 mars 2023, 20 % des créances étaient dénoués. Le montant des factures à établir s'élève à 7 M€ avec une

hausse de 6,2 % par rapport à 2021 qui s'explique principalement par la provision du 1^{er} décaissement de 184 places d'amodiation de la CDC.

La trésorerie à la clôture s'élève à 29,3 M€. La Régie a 8,4 M€ de dettes qui sont principalement constituées de produits constatés d'avance liés au lissage des amodiations sur la durée du contrat. Cette hausse s'explique en grande partie par le 1^{er} décaissement des amodiations du parking Amédée St Germain en 2022 puisqu'il y a eu 381 places nouvellement souscrites.

M. DAUPHIN souhaite donner quelques éléments statistiques sur l'activité du service de gestion comptable de Bordeaux Métropole sur le SPIC en 2022, sur le volet dépenses qui représente un peu moins de 3 500 mandats, nombre un peu en-deçà de ce qui avait été mandaté en 2021. Le délai global de paiement est toujours un peu au-dessus du seuil de 30 jours car en 2022, il est de 35 jours alors qu'il était à 31 jours en 2021 avec un délai du seul comptable qui se situe à 5 jours. Sur le contrôle hiérarchisé des dépenses, c'est-à-dire les mandats émis par METPARK et les contrôles effectués par le service de gestion comptable, un peu de moins de 2 000 mandats ont été contrôlés qui ont amené à en rejeter 145 avec 34 erreurs patrimoniales significatives, c'est-à-dire que ce sont des erreurs qui lèsent le patrimoine de la collectivité. Le taux d'erreur patrimonial est de 1,75 % sur 2022, ce qui est un très bon taux car en deçà de 3 %, il est considéré que la qualité du mandatement est très bonne. Sur les 34 erreurs, il y avait 1 erreur pour double paiement, 2 erreurs pour absence de pièces justificatives, 16 erreurs sur la liquidation, 2 erreurs sur une non-récupération d'avance dans le cadre d'un marché public et 13 erreurs pour erreur de bénéficiaire. Sur le volet recettes, il y a une diminution du nombre de titres en 2022, 1 650 lignes de titres pour 2 000 € en 2021. Le taux de recouvrement est correct puisque sur l'exercice courant, il est de 96,5 % alors qu'il était de 90 % en 2021. Il y a une nette amélioration. Sur les exercices antérieurs, le taux est stable puisqu'il est proche de 99 %. Au 15 mars 2023, 567 titres ont été pris en charge représentant un peu plus de 3,5 M€ à relativiser car dans cette somme, il y a 2 titres qui concernent les amodiations du parking Amplitude pour 50 % de la somme totale des sommes à recouvrer.

Il a été mis en place un outil de mesure de la qualité comptable qui est perfectible, c'est l'indice de performance comptable. Pour METPARK, en 2022, la note est de 80/100 mais qui est en nette progression par rapport à 2021 qui était à 70. 19 items sont validés sur les 24. Les items non validés sont la non-intégration des immobilisations en cours et l'apurement des comptes d'imputation de recettes. Cet indice de performance est en nette progression par rapport à 2021.

M. le président demande s'il y a des questions sur les comptes de gestion et administratif qui doivent être conformes. Il souhaite remercier tous les services qui participent à l'élaboration du compte administratif dont la direction financière sachant que la présentation faite par M. DAUPHIN, représentant de la DGFIP, est plutôt encourageante car le pourcentage d'erreur est raisonnable. Il faut persévérer dans ce sens.

M. ANDREOTTI souhaite remercier fortement la direction financière ainsi que les services de M. DAUPHIN et de Mme MOLIA pour l'excellente collaboration qui s'est instaurée depuis de nombreux mois.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2023/02/01P

M. le directeur général en tant qu'ordonnateur quitte la séance avant le vote de la délibération sur le compte administratif.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2023/01/02P

M. le directeur général rejoint la salle de réunion.

Affaire 2023/02/03P : affectation des résultats

Mme BORDIN-MORA propose d'entériner l'affectation de l'excédent cumulé de la section de fonctionnement de 13 261 238,65 € au compte 002 et d'entériner l'affectation de l'excédent de la section d'investissement de 5 302 782,16 € au compte 001.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2023/02/03P

Affaire 2023/02/04P : autorisation d'engager et de liquider des dépenses d'investissement en 2023 en attendant l'adoption du budget primitif 2023 : précisions sur les montants des investissements et nature des dépenses

Mme BORDIN-MORA indique que le conseil d'administration a délibéré le 31 janvier 2023 pour autoriser la Régie à engager et à liquider des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2022. Il convient de préciser la répartition des montants par chapitre. Cette délibération porte sur une régularisation de ces données. Les montants restent inchangés.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2023/02/04P

Mme BORDIN-MORA propose, pour plus de cohérence avant le vote du budget primitif, de procéder à la présentation et au vote précédemment des frais de représentation du directeur général et du PPI.

M. le directeur général quitte la séance.

Affaire 2023/02/05P : frais de représentation du directeur général – Dotation 2023 et détails 2022

Mme BORDIN-MORA indique qu'en 2022, le directeur général a eu une dotation de 5 000 €. Le détail des frais est communiqué en annexe et se sont élevés à 2 712,39 €. Il est proposé d'allouer pour 2023 la même somme, 5 000 €.

M. le président précise que l'annexe donne tout le détail avec le montant, la date, le lieu et les invités.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2023/02/05P

M. le directeur général rejoint la séance.

Affaire 2023/02/06P : PPI 2023-2026

Mme BORDIN-MORA indique qu'en collaboration avec Miguel SEGUIN, le PPI actualisé est présenté puisque la dernière version présentée au conseil d'administration datait de juin 2022. Le PPI donne le détail par opération et par année. Entre 2023 et 2026, 59 M€ de dépenses sont prévus avec 51 M€ d'investissement et 8 M€ de dépenses de fonctionnement. Les 4 plus grosses opérations sont le MGP (Marché Global de Performance) pour 22 M€, la construction du parking Amplitude pour 4,7 M€, la réalisation des trentenaires sur les réseaux de sprinklage pour 4,5 M€ et la peinture des parkings pour 3,65 M€.

M. ANDREOTTI précise que ce PPI actualisé répond bien évidemment au plan stratégique validé en décembre 2020 à l'unanimité par le conseil d'administration qui fixait 3 grandes orientations et objectifs : sortir les parkings qui avaient été contractualisés au préalable, réhabiliter les vieux parkings notamment par le MGP et la sécurité et assurer un développement fort de la mobilité douce.

M. le président fait remarquer que beaucoup de dépenses concernent l'entretien et notamment les mises aux normes des réseaux de sprinklage.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2023/02/06P

Affaire 2023/02/07P : souscription d'un compte à terme sur l'exercice 2023 : décision - Autorisation

Mme BORDIN-MORA indique que la réglementation prévoit que les EPIC puissent placer leurs excédents de trésorerie générés par leur cycle d'activité. Ces placements ne doivent pas perturber la gestion courante de la Régie. METPARK souhaiterait placer 14 M€ de la trésorerie qui s'élevait presque à 30 M€ à fin 2022 sur un compte à terme auprès de la DGFIP sur une durée de 12 mois à compter du 1^{er} mai 2023. L'annexe à cette délibération montre un graphique avec un plan de trésorerie mensuel du mois de mai 2023 au mois d'avril 2024 et dans lequel apparaît le point le plus bas de la trésorerie à 20,6 M€, qui laisserait une marge de sécurité de 6,5 M€ si la Régie plaçait 14 M€.

Mme de François souhaiterait avoir des précisions sur le rapport de ce placement ?

M. DAUPHIN répond que le compte à terme est un instrument financier qui existe depuis longtemps mais qui n'était plus proposé car les taux étaient à 0. Depuis un peu moins de 1 an, les taux remontent et le dernier connu en mars était à un peu plus de 3 %. Il peut être espéré une revalorisation de ce taux entre celui du mois de mars et celui du mois de mai, mois de placement de la trésorerie aux alentours de 3,5 %.

Mme BORDIN-MORA précise que sur une année entière cela peut représenter 400 000 €.

M. le président souhaite remercier les services de la DGFIP pour leurs conseils.

M. ANDREOTTI demande si ces comptes à terme sont aussi éligibles pour les collectivités territoriales, c'est-à-dire les communes ?

M. DAUPHIN répond par l'affirmative sous conditions. Pour les SPIC, il est prévu que les excédents de trésorerie peuvent être placés ce qui n'est pas le cas pour les autres types de collectivité locales, métropoles, etc. Ils peuvent les placer sur des produits de cession de bien mais le placement d'excédents de trésorerie ne concerne que les services publics industriels et commerciaux.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2023/02/07P

Affaire 2023/02/08P : budget primitif 2023

Mme BORDIN-MORA indique que la mise à jour de l'instruction budgétaire et comptable M4 au 1^{er} janvier 2023 précise que « réglementairement, un budget principal SPIC n'a pas vocation à disposer de budget annexe de type administratif. Dès lors qu'une entité assure a minima la gestion d'un SPA et d'un SPIC, son budget principal doit être érigé en SPA et le budget SPIC doit constituer un budget annexe. » C'est clairement la situation dans laquelle se situe METPARK. Après échanges avec l'agent comptable et les services de Bordeaux Métropole, la Régie va mettre en œuvre cette règle budgétaire dès le 1^{er} janvier 2024. Un courrier à la Préfecture va être rédigé dans ce sens.

M. ANDREOTTI précise que le budget primitif 2023 est ambitieux mais néanmoins prudent concernant les recettes.

Mme BORDIN-MORA indique que sur la partie fonctionnement, il est prévu une perte de 132 000 € et un solde en investissement à - 5 M€, avec un budget en suréquilibre puisqu'il s'élèverait à + 12,6 M€ avec les reports des exercices précédents. Les recettes de fonctionnement sont prévues à hauteur de 31,5 M€, relativement stables par rapport à 2022 avec une hausse du chiffre d'affaire et des autres produits de 2,2 M€, soit + 9 %. Les produits financiers attendus s'élèveraient à 260 000 €.

Il est prévu un chiffre d'affaires en hausse de 2 M€, + 9 % avec l'entrée dans le périmètre au 4^{ème} trimestre 2023 des parkings Amédée St Germain et Amplitude avec un poids par catégorie qui devrait être similaire qu'en 2022 puisque les recettes horaires devraient représenter 55 %, les abonnements 33 %, les conventions 5 % et les amodiations 7 %.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2022 et le budget 2023 par catégorie et par parking font ressortir que 10 parkings auraient un chiffre d'affaires supérieur à 1 M€ et représenteraient 72 % du chiffre d'affaires. A périmètre constant, le chiffre d'affaires attendu augmenterait de 1,6 M€ et serait principalement porté par les recettes horaires grâce à l'augmentation tarifaire mais également du fait de la hausse de la fréquentation qui est estimée à + 2 % en moyenne avec 50 000 visiteurs horaires supplémentaires pour un chiffre d'affaires horaire prévu de 14,3 M€ en 2023.

Le chiffre d'affaires abonnement est prévu à hauteur de 8,6 M€, soit une hausse de 7 % car le ratio entre les résidents et les permanents reste identique avec une augmentation du nombre d'abonnés de 4 % pour chacune des catégories.

Le chiffre d'affaires des conventions est prévu pour 1,3 M€, en baisse par rapport à 2022, baisse liée à la convention de gratuité pour le parking du centre commercial Mériadeck et à la nouvelle convention sur les parcs relais sur Pessac et Mérignac qui entraînerait une diminution de 86 000 €. Le chiffre d'affaires des amodiations

s'élèverait à 1,7 M€ suite au 1^{er} décaissement en 2023 pour la phase 2 du parking Amédée St Germain pour 130 places et pour le parking Amplitude pour 315 places. Au final, en 2023, le nombre d'amodiés devrait s'élever à 1 680 places avec 449 places supplémentaires. Dans le cadre des amodiations, la contribution annuelle représente 30 % et le 1^{er} décaissement 70 %. Avec l'arrivée des places en amodiation sur le parking Amédée St Germain et une contribution annuelle un peu plus importante, ce poids changerait un peu puisque les contributions annuelles représenteraient 35 % en 2023.

Les dépenses de fonctionnement s'élèveraient à 31,6 M€ en 2023, soit une hausse de 900 000 € par rapport à 2022 qui s'explique principalement par la hausse de l'électricité, + 934 000 €, des impôts fonciers, 360 000 €, des charges de personnel pour 515 000 € et la redevance en faveur de Bordeaux Métropole pour l'exploitation des parkings mis en concession intégrée pour 220 000 € pour la part fixe. La part variable ne serait pas activée car il est anticipé un résultat déficitaire.

Les principales charges seraient le poste entretien des bâtiments pour 2,9 M€, l'électricité pour 2,1 M€, les taxes foncières et les cotisations foncières des entreprises pour 2,8 M€, des dépenses informatiques pour 706 000 € et la redevance à la SNCF pour le parking St Jean pour 620 000 €. Le pourcentage attendu pour cette redevance devrait être de 19,5 % alors qu'en 2021, elle était de 11 %.

Les dépenses liées au PPI et budgétisées cette année en charges externes qui concernent principalement l'entretien des bâtiments et les honoraires s'élèvent à 2,9 M€ et pèsent pour 36 % dans le total des charges externes budgétisées en 2023.

Certains travaux prévus sur 2023 ont fait l'objet d'une provision pour grosses réparations au 31.12.2022 et n'impacteront pas le résultat. Il s'agit de la réfection de l'étanchéité de la toiture de Mériadeck pour 1 M€ et le remplacement des installations électriques sur Grands Hommes.

Les charges de personnel devraient s'élever à 8,2 M€, soit une hausse de 7 % par rapport à 2022. Cette augmentation est portée par une légère hausse des effectifs et par la progression de la rémunération des salariés. Il n'est pas prévu d'impôt sur les sociétés puisqu'il est anticipé un résultat négatif.

La section d'investissement présente un résultat négatif de 5,1 M€. METPARK n'a toujours pas pu intégrer dans son bilan les parkings Victor Hugo, allées de Chartres, Alsace Lorraine, Beaujon, Laharpe et Grands Hommes. Il convient donc de procéder en 2023 à ces écritures de régularisation comptable en lien avec Bordeaux Métropole et le comptable public.

Les dépenses d'investissement sont prévues à hauteur de 15,6 M€ dont 9,4 M€ d'acquisitions d'immobilisation avec pour les parcs existants le MGP pour 910 000 €, la création d'un nouvel espace de mobilités douces sur le parking 8 mai 45 pour 707 000 €, des dépenses informatiques pour 374 000 € et la création d'un système de supervision pour 270 000 €. Pour les parkings en construction, il est prévu 4,4 M€ pour le parking Amplitude et 0,6 M€ pour Amédée St Germain. Ces constructions pèsent pour 56 % des investissements 2023 et il n'y a aucune subvention budgétisée en 2023.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2023/02/08P

Affaire 2023/02/09P : défense des intérêts de la Régie : autorisation du directeur général à ester en justice

Mme HIRIART propose d'adopter une délibération cadre afin d'autoriser M. le directeur général à représenter la Régie en justice dans les cas qui sont précisés dans la convention, mandater un avocat pour la représenter et signer les actes nécessaires. Pour chaque instance contentieuse, une information sera faite au conseil d'administration afin qu'il soit informé de toutes les instances en cours.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2023/02/09P

Affaire 2023/02/10P : défense des intérêts de la Régie : autorisation du directeur général à transiger

Mme HIRIART propose d'adopter une délibération cadre afin d'autoriser M. le directeur général à transiger puisqu'il est de plus en plus souvent opportun de régler par voie amiable certains litiges. Il est proposé pour les litiges d'une faible importance, c'est-à-dire moins de 5 000 €, d'autoriser M. le directeur général à signer les protocoles transactionnels y afférents.

M. le président ajoute que le conseil d'administration sera tenu informé des protocoles transactionnels signés.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2023/02/10P

Affaire 2023/02/11P : fixation des tarifs des redevances d'occupation du domaine public et délégation de pouvoir au directeur général

Mme HIRIART indique que le montant des tarifs des redevances pour les occupations privatives du domaine public a été revalorisé comme il est d'usage. Le montant de la redevance varie en fonction de la nature des activités qui font l'objet de ces occupations. Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'adopter cette nouvelle grille tarifaire.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2023/02/11P

Affaire 2023/02/12P : accord cadre de travaux de peinture : autorisation de signature

Mme GOULAY précise qu'une consultation a été lancée en procédure adaptée pour un accord cadre multi-attributaires à bons de commande pour 48 mois en 2 fois 24 mois de 4 M€. A la date de remise des offres, 10 entreprises ont déposé un dossier de candidature et à la suite de l'analyse des offres, il est proposé d'attribuer cet accord-cadre aux entreprises EBAP (ENTREPRISE BORDELAISE APPLICATION PEINTURE) et DAVID DAVITEC qui ont présenté une offre conforme et économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement. Elle indique que le fait d'avoir 2 entreprises permet de commander 2 fois plus et de réaliser les travaux plus rapidement.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2023/02/12P

Affaire 2023/02/13P : actualisation du schéma directeur des systèmes d'information

M. ANDREOTTI précise qu'il va laisser la parole au responsable informatique de METPARK et que le schéma directeur des systèmes d'information avait été présenté il y a 1 an et demi. L'idée est de l'actualiser et de donner une projection de ce qui va être fait en terme de SI dans les 3 et 4 prochaines années.

M. VERZEROLI propose de diffuser quelques diapositives pour présenter le schéma directeur. Aujourd'hui, le système d'information de la Régie comporte 3 gros programmes qui regroupent 26 projets majeurs sur les 4 prochaines années. Le 1^{er} programme est le numérique au service des usagers. Le 2^{ème} programme est la modernisation et la sécurité des infrastructures et le 3^{ème} programme est le numérique pour METPARK 2023-2026.

Concernant le numérique au service des usagers, 2 axes forts : développer l'application mobile avec l'appui du service communication et digitaliser le parcours usager. Aujourd'hui, le site web est un site d'information. L'espace client est assez confidentiel et permet d'échanger avec les usagers pour les factures, pour des réservations horaires. Il manquait un outil d'interaction qui est le téléphone portable. Il a été décidé de créer une application. L'objectif est d'avoir une MAP avec l'ensemble des parkings, pouvoir pointer sur le parking de son choix et être guidé via un GPS vers l'entrée du parking. En même temps, vont s'afficher le nombre de places disponibles à un instant T et les notifications concernant ce parking. Cette application va se développer en 3 phases et à chaque fois un nombre de fonctionnalités sera développé. La cadence va se faire sous le prisme de 2 contraintes : la compatibilité des systèmes dans les parkings et la cohérence du parcours usager. En 2024, il va y avoir une grande refonte du système de péage qui permettra une mise à jour des équipements.

M. ANDREOTTI indique qu'il sera mis à disposition des usagers une appli mobile METPARK d'ici la fin de l'année.

M. VERZEROLI précise que la digitalisation du parcours des usagers permettra de simplifier la vie des clients en réservant en ligne, en dématérialisant les contrats d'abonnement, en facilitant l'usage des parkings et échanger avec la Régie. Le but est d'apporter des solutions pour que l'informatique soit vraiment orienté dans ce sens. Des ateliers vont être ouverts pour modéliser les processus actuels de la Régie. 4 ateliers sont programmés : un atelier au niveau de l'équipe commerciale : gestion des abonnements, au niveau de l'exploitation et interaction avec les usagers au sein des parcs, processus des consolidations des flux financiers et interactions avec la DGFIP dans le cadre des protocoles de transmission des données et processus de pilotage et analyse des DATAS pour mieux cibler les services de la Régie. Le 1^{er} programme est orienté usagers.

Le 2^{ème} programme porte sur la modernisation et la sécurisation des infrastructures. 2 axes forts portent sur la pérennisation de l'infrastructure et la sécurisation de l'IT avec un objectif ambitieux d'être ISO 27001 à l'horizon 2026. Aujourd'hui, est centralisé au siège sur un DATA center local l'ensemble des serveurs pour éviter l'informatique et les systèmes diffusés sur tous les parcs. Cela permet de mieux les entretenir, d'avoir du matériel plus performant, de mieux les sécuriser mais la contrainte est que si le lien est perdu avec le siège, tous les sites sont perdus. Comme la Régie est soumise à une obligation de fonctionnement 24H/24 7j/7, la question

s'est posée de mettre en place un véritable PCA/PRA. Le PCA est le plan de continuité de l'activité et le PRA plan de reprise d'activité. METPARK va s'appuyer sur 2 DATA CENTERS qui vont être interconnectés au réseau de la Régie. Cela permettra de fonctionner en continu. Ce gros projet de rénovation d'infrastructures va changer beaucoup de choses notamment pour les usagers dans les parkings. Il est à l'étude en 2023 et doit être en production en 2024. Sécuriser l'IT cap ISO 27001, la Régie est victime d'attaque par robots. METPARK a une stratégie qui se déroule en 3 actes : comment se prémunir des attaques, comment limiter les dégâts et comment repartir suite à une attaque ? Enormément de projets sont séquencés sur ces 3 tactiques. Le plus grand défi pour la Régie est de repartir après un sinistre car aujourd'hui, il y aurait une situation dramatique pendant plusieurs semaines voire plusieurs mois. Hors, il faudrait arriver à compter en jours cette capacité à repartir. De gros projets sont en cours d'exécution sur les 4 prochaines années au niveau de la sécurité. L'objectif est d'avoir un référentiel ISO 27001 qui est supporté par l'AFNOR qui va permettre d'avoir des bases solides pour pouvoir mettre en place les bonnes pratiques au sein de la Régie en termes d'habilitations, de back up restauration, de gestion des processus d'incidents. L'idée de cet ISO 27001 est d'avoir une cible de bonne pratique assez haute par rapport à ce qui est pratiqué aujourd'hui pour s'améliorer et pour évoluer : sécuriser les informations, être résilient face aux cyberattaques, évoluer par rapport aux normes de sécurité, réduire les coûts et protéger l'ensemble du patrimoine informatique.

Le 3^{ème} programme porte sur l'accompagnement des métiers de METPARK, développer l'innovation et renforcer un engagement éthique. L'IT accompagne chaque métier pour faire évoluer chaque serveur et migrer ses anciens systèmes. L'objectif est d'accompagner les métiers dans le choix et la mise en place de nouvelles solutions métiers et des projets d'amélioration de processus. Avec l'ensemble des collaborateurs de METPARK et notamment avec la direction technique, est recherché tout ce qui peut apporter un « plus » en terme de sécurité, d'exploitation, de facilitation de la vie des usagers. En lien avec le groupe de travail METAMORPHOSE, l'idée est de développer des politiques de confidentialité, d'accessibilité des usagers, de favoriser les équipements qui sont éco-responsables notamment avec le recyclage des matériels avec des organismes spécialisés.

M. ANDREOTTI remercie Pascal car il a passé beaucoup de temps à l'élaboration de ce schéma directeur. Il a énormément travaillé. Avec cette actualisation du schéma directeur, la Régie sera mieux sécurisée, les services seront mieux accompagnés en leur fournissant des outils facilitant leurs travaux. Ce Schéma comporte enfin une grande dimension au service des usagers pour leur faciliter le parcours de manière à être plus efficace, plus moderne et plus contemporain.

M. le président fait remarquer que c'est un sujet sur lequel la Régie devait progresser. Elle le fait et il s'en félicite.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2023/02/13P

Affaire 2023/02/01F : compte de gestion 2022

Affaire 2023/02/02F : compte administratif 2022

Mme BORDIN-MORA indique qu'au niveau du réalisé 2022, la section de fonctionnement présente un résultat à 0 qui se justifie principalement par une subvention d'équilibre de 489 000 € qui sera versée par la Métropole. Le calcul de cette subvention n'intègre pas les résultats cumulés, comme c'était prévu dans la convention et l'exécution de la convention nécessitera soit un avenant, soit des écritures correctrices. Elle espère que ce sera un avenant car si la Régie avait dû payer toutes ses dettes fournisseurs à la clôture, la trésorerie serait négative sur le SPA. Aujourd'hui est utilisée la trésorerie du SPIC dans le cadre de la refacturation SPIC/SPA pour quasiment 900 000 € et pour ne pas grever la capacité d'investissement. Une réunion va être fixée avec les services métropolitains à ce sujet pour revoir la convention en ce sens.

Le chiffre d'affaires est prévu en hausse de 20 %, soit 425 000 € du fait de la hausse du nombre de véhicules entrés en fourrière en 2022. 11 854 véhicules ont été pris en charge en 2022 contre 10 231 en 2021, soit une hausse de 16 %. Le budget a été réalisé à 104 % sur la partie chiffre d'affaires. C'est une réalisation qui est supérieure à ce qui avait été projeté.

Le nombre d'entrées de véhicules a progressé de 16 % par rapport à l'année dernière. Le chiffre d'affaires ne croît pas dans les mêmes proportions que le nombre de véhicules mis en fourrière puisqu'un tiers des véhicules n'est pas récupéré par leur propriétaire et METPARK ne facture qu'un forfait de 226 € sur ces véhicules. En 2022, la croissance du chiffre d'affaires est supérieure à l'augmentation du nombre de véhicules entrés car il y avait des véhicules en stock qui étaient entrés antérieurement à 2022, qui ont fait l'objet d'un traitement à la destruction ou aux Domaines en 2022 et qui ont généré du chiffre d'affaires. De plus, le taux de récupération des véhicules a augmenté, puisqu'il passe de 64 % en 2021 à 68 % en 2022.

1 133 déplacements sans suite du prestataire ont été enregistrés en 2022, soit 10 % du nombre de véhicules entrés. 7 900 véhicules ont été récupérés par leur propriétaire pour un chiffre d'affaires moyen de 160 €, 3 370 véhicules ont été déclarés à détruire, 3 838 véhicules ont été vendus pour ferraille pour un chiffre d'affaires de 104 € par véhicule et 146 véhicules ont été vendus aux enchères pour un chiffre d'affaires moyen de 1 067 €.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3,9 M€ en 2022 avec le poste principal, la sous-traitance générale, qui représente 1,5 M€ et concerne l'enlèvement et le transport des véhicules mis en fourrière qui a beaucoup augmenté en 2022 du fait de la hausse de l'activité, + 16 % de véhicules mis en fourrière en 2022, mais aussi du fait de la hausse des tarifs par rapport à 2021.

A titre informatif, il a été passé en créances irrécouvrables et donc en perte, 212 000 € en 2022. La section d'investissement a dégagé un résultat positif de 61 000 € avec 14 000 € d'investissements liés au projet d'extension du terrain de la fourrière à Mérignac qui sera finalisé d'ici fin 2024.

Les créances clients s'élèvent à 852 000 € au 31.12.2022 avec un délai de paiement des clients qui s'améliore. Il est très élevé car il concerne les véhicules que les propriétaires ne sont pas venus récupérer et dont le recouvrement est faible. Seul un recouvrement forcé mis en œuvre par la trésorerie permet de recouvrer la créance. Les créances 2022 ne seront recouvrées qu'en 2023 avec à terme, un tiers des créances qui ne sera pas recouvré.

M. DAUPHIN indique que 831 mandats ont été établis. Le délai global de paiement est juste au seuil réglementaire, à 29 jours et un délai du comptable qui est le même que pour le SPIC à 5 jours. Sur les résultats du contrôle hiérarchisé de la dépense, 436 mandats ont été contrôlés et ont donné lieu à 28 rejets dont 20 erreurs patrimoniales significatives. Le taux est un peu moins bon ramené au total des dépenses car le taux d'erreur patrimonial significatif est de 4 % sachant que le seuil d'alerte est de 3 %. Il tempère ces propos car précédemment le taux était de 8 % sur le SPA. Il encourage la Régie à poursuivre ses efforts. Sur les recettes, le rythme est toujours soutenu sur l'émission des titres, un peu moins de 4 000 titres en 2022 avec des taux de recouvrement qui sont par nature assez bas car ce type de créance est assez compliqué à recouvrer. Le taux de recouvrement de 68 % s'est dégradé par rapport à 2021. Au 15 mars 2023, pour les titres pris en charge depuis 2022 et antérieurs, 9 000 titres restent à recouvrer pour un peu moins de 2 M€. Pour pouvoir recouvrer efficacement ce type de créance, il faut avoir une qualité du titrage qui soit optimale. Sur l'indice de performance comptable, pas de changement par rapport à 2021, le résultat est très bon, 87,5 %, c'est-à-dire 14 items validés sur 16 sachant que les items qui restent à valider sont les comptes d'imputation provisoire de recettes. C'est un travail partagé entre la Régie et le service de gestion comptable.

Avant le passage au vote, M. le directeur quitte la séance.

M. le président fait remarquer que de nets progrès ont été faits sur cette partie fourrière. Les années précédentes, la Régie recevait des courriers des mairies qui n'étaient pas satisfaites et maintenant, quelques-unes la félicitent. Ce sont des progrès considérables. Il y a aussi des actions qui ont été menées au 31 décembre pour enlever par prévention des véhicules car il y avait un risque d'incendie. Il fait remarquer que c'est une mission de service public car moins il y a de violence, moins de véhicules brûlent car cela coûte de l'argent. Le service de la fourrière est devenu un enleveur d'épaves. Il fait remarquer que le fichier des cartes grises est le fichier le moins bien tenu de tous les fichiers. Il faut continuer le travail d'amélioration. C'est un service qui coûte plus cher car des moyens supplémentaires ont été mis en place pour répondre à la demande des maires de la Métropole.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2023/02/01F

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2023/02/02F

Affaire 2023/02/03F : affectation des résultats

Mme BORDIN-MORA propose d'entériner l'affectation de l'excédent cumulé de la section de fonctionnement de 278 881,86 € au compte 002 et l'affectation de l'excédent de la section d'investissement de 307 033,60 € au compte 001.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2023/02/03F

Affaire 2023/02/04F : autorisation d'engager et de liquider des dépenses d'investissement en 2023 en attendant l'adoption du budget primitif 2023 : précisions sur les montants des investissements et nature des dépenses

Mme BORDIN-MORA indique que, comme présenté pour le SPIC, il convient de préciser les montants par chapitre mais le montant total reste inchangé.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2023/02/04F

M. le directeur général quitte la séance.

Affaire 2023/02/05F : frais de réception – Dotation 2023 et détail des frais de représentation 2022

Mme BORDIN-MORA précise que le directeur de la fourrière avait une enveloppe de 1 200 € pour l'exercice 2022 qu'il n'a pas utilisé. Aucune dépense de représentation n'a été constatée et il a été décidé de baisser le budget 2023 à 500 €.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2023/02/05F

M. le directeur général rejoint la séance.

Affaire 2023/02/06F : budget primitif 2023

Mme BORDIN-MORA indique qu'au niveau de la section d'exploitation, comme en 2022, le résultat est prévu à 0 € grâce à la subvention d'équilibre de la Métropole sans quoi le résultat de l'exercice se serait élevé à 809 000 €. Au regard des perspectives connues sur l'activité, la Régie est confrontée à un déficit structurel. La hausse de l'activité entraîne une augmentation du déficit et METPARK sollicitera comme en 2022 une subvention d'équilibre auprès de la Métropole qui est intégrée au contrat d'objectif.

Les recettes de fonctionnement devraient s'élever à 3,8 M€ en 2023 avec un nombre de véhicules entrés en fourrière de 12 500, soit une hausse de 5 % par rapport à l'année dernière. Il est prévu un chiffre d'affaires de 2,7 M€ et une baisse sur la catégorie régie de recettes car les frais d'expertise ont été supprimés courant 2022. La hausse du chiffre d'affaires attendue est de + 4 % entre 2022 et 2023 et s'explique par l'augmentation du nombre de véhicules pris en charge de + 5 %. Au niveau des hypothèses retenues, 66 % des véhicules enlevés seront récupérés par leurs propriétaires. Sur une base de 12 500 véhicules enlevés, 8 250 devraient être récupérés par leur propriétaire. 4 100 véhicules devraient être détruits pour ferraille et 3 800 feront l'objet d'une facturation du forfait destruction car une partie des propriétaires n'est pas connue. Il est prévu que 130 véhicules soient vendus aux enchères pour un chiffre d'affaires de 130 000 €. Les dépenses de fonctionnement sont prévues à hauteur de 3,8 M€ avec des charges de personnel qui pèseraient pour 10 %. Le principal poste sera la sous-traitance pour 1,6 M€. La hausse de ce poste s'explique par la progression du nombre de véhicules mis en fourrière. Il est prévu des travaux dans la zone fourrière du parking Front du Médoc dont le traitement des joints de dilatation et la modification de l'accueil fourrière pour 88 000 € en 2023. La section d'investissement dégagerait un résultat négatif de 275 000 € dont 90 % des

reports d'investissement seraient utilisés sachant que l'aménagement du terrain de Mérignac serait réalisé à 80 % en 2023 et les 20 % restant début 2024. Ce projet s'élève à 1,1 M€ et 90 % sont financés par une subvention de la Métropole. Il est prévu l'acquisition pour 75 000 € de 2 transpalettes électriques pour le déplacement des véhicules et 120 000 € de travaux dans la zone fourrière du parking Front du Médoc et notamment la sécurisation des issues de secours et un ajout d'un système de sécurisation des portes.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2023/02/06F

Affaire 2023/02/07F : mise en affectation du terrain de Mérignac

Mme BORDIN-MORA indique que le 25 septembre 2020, le conseil métropolitain a décidé de mettre en affectation à METPARK 2 parcelles. La Régie doit présenter la délibération miroir et il est demandé d'autoriser à constater comptablement ces actifs.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2023/02/07F

Affaire 2023/02/08F : convention financière pour l'aménagement de l'extension du site fourrière situé impasse Maurice Lévy et 11 bis avenue Gustave Eiffel à MERIGNAC : modification de la convention

Mme BORDIN-MORA précise que c'est une délibération miroir. En effet, le conseil métropolitain du 27 janvier 2023 a décidé de confirmer le versement d'une subvention exceptionnelle d'investissement à la Régie METPARK au taux de 90 % du montant des travaux d'extension de la fourrière estimé à 1 116 000 € TTC, soit un montant prévisionnel de subvention estimé à 1 004 400 € et d'adopter le projet de convention financière modifié.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2023/02/08F

Fin de la séance à 19 H 30.

Le Président

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to be 'CD' or similar, with a horizontal line extending to the left.

Christophe DUPRAT

